

PHRC 2006

Composition et fonctionnement du comité national de la recherche clinique (CNRC) et du comité national de la recherche clinique « cancérologie »(CNR2C) Calendrier du PHRC 2006

I - COMPOSITION NOMINATIVE PREVISIONNELLE DU CNRC pour 2006

La composition du CNRC en 2006 est fixée comme suit :

Président : M le Pr RAVAUD, AP-HP – Hôpital Bichat

M le Pr BENICHOU, CHU Rouen
M le Pr BRICE, AP-HP – Pitié-Salpêtrière
M le Pr CHASTRE, AP-HP – Pitié-Salpêtrière
M le Pr FISCHER, AP-HP – Necker
M le Dr GIRAUDEAU, CHU Tours
M le Pr GOFFINET, AP-HP – Cochin
M le Pr GUILLEMIN, CHU Nancy
M le Pr GUILLEVIN, AP-HP – Cochin
M le Pr HACHULLA, CHU Lille
M le Pr HARDY, AP-HP – Bicêtre
M le Pr JEUNEMAITRE, AP-HP - HEGP
M le Pr LEVY, AP-HM – La Timone
M le Pr LOAS, CHU Amiens
M le Pr PAPAZIAN, AP-HM – Sainte-Marguerite
M le Pr POIRAUDEAU, AP-HP – Cochin St Vincent de Paul
Mme le Pr RAINFRAY, CHU Bordeaux
M le Pr ROZE, CHU Nantes
M le Pr TATTEVIN, CHU Rennes
Mme le Pr TOURNIER-LASSERVE – AP-HP - Lariboisière – Fernand-Widal

II- COMPOSITION NOMINATIVE PREVISIONNELLE DU CNR2C pour 2006

La composition du CNR2C en 2006 est fixée comme suit :

Président : M le Pr REIFFERS, CHU Bordeaux

M le Dr ASSELAIN, Institut Curie
M le Pr BUGAT, Institut Claudius Regaud - Toulouse
M le Pr CALVO, AP-HP – Hôpital Saint-Louis
M le Pr DUCASSOU – CHU Bordeaux
M le Pr HERMINE, AP-HP – Hôpital Necker
M le Pr LARTIGAU, CLCC O. Lambret - Lille
M le Pr RAVAUD, CHU Bordeaux
M le Pr RIXE, AP-HP – Pitié-Salpêtrière
M le Pr ROUANET, CLCC Val d'Aurelle - Montpellier
M le Pr VIENS, Institut Paoli Calmettes - Marseille

La composition de ces instances sera complétée au vu des dossiers présentés à l'appel à projets national.

III- FONCTIONNEMENT DES COMITES

Au titre de l'examen des projets présentés à l'appel à projets national, les comités:

- examinent l'éligibilité des projets à un financement par le PHRC et proposent le classement « hors cadre » des dossiers n'entrant pas dans le champ de la présente circulaire,
- repèrent d'éventuelles redondances entre les dossiers présentés par les différentes DRC,
- désignent, pour chaque dossier, en veillant à éviter d'éventuels conflits d'intérêts, des experts qui rendent leur expertise aux rapporteurs membres des comités,
- examinent la conformité au regard de la législation et de la réglementation applicables à la protection des personnes dans la recherche biomédicale, et à la bioéthique,
- vérifient la sincérité des évaluations financières et le cas échéant proposent des modifications,
- après avis des rapporteurs et débat, proposent au Ministre chargé de la santé (direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins) la liste des dossiers et des financements à retenir.

S'agissant des appels à projets interrégionaux, le choix appartient aux DIRC en 2006.

Après vérification administrative des documents transmis par la DIRC, les services de la DHOS pourront demander transmission de l'intégralité d'un dossier en vue de saisir le CNRC.

IV- CALENDRIER DU PHRC 2006

Décembre 2005	Diffusion de la circulaire	OPRC
Vendredi 30 décembre 2005 au plus tard	Communication par chaque DRC d'une adresse mail unique à la DHOS (mission OPRC) et à l'Institut national du cancer (voir annexe 2)	DRC
Mercredi 1^{er} mars 2006 au plus tard	Date limite d'envoi par mail par les DRC, soit à la DHOS (mission OPRC), soit à l'Institut national du cancer, du bordereau et des résumés des dossiers présentés à l'appel à projets national (voir annexe 2)	DRC
Début mars 2006	Pour chaque dossier, désignation du rapporteur, soit par le président du CNRC, soit par le président du CNR2C, puis des experts par les rapporteurs	CNRC- OPRC CNR2C- Institut national du cancer
Mercredi 22 mars 2006 au plus tard	Date limite de dépôt par les DRC, soit à la DHOS (mission OPRC), soit à l'Institut national du cancer, des dossiers complets présentés à l'appel à projets national	DRC
A compter du 23 mars 2006	Envoi des dossiers réceptionnés, par la DHOS (mission OPRC) ou par l'Institut national du cancer, aux experts désignés	OPRC Institut national du cancer
Mardi 2 mai 2006 au plus tard	Date limite de dépôt par les DRC, soit à la DHOS (mission OPRC), soit à l'Institut national du cancer, des fiches d'avis pour chaque dossier présenté à l'appel à projets national	DRC
Avant le vendredi 5 mai 2006	Expertise des projets, remontée des expertises aux rapporteurs	Experts
Avant le vendredi 2 juin 2006	Travail de synthèse des avis d'experts par les rapporteurs, remontée des rapports à la DHOS (mission OPRC) ou à l'Institut national du cancer	Membres CNRC et CNR2C
Lundi 15 mai 2006 au plus tard	Date limite de dépôt par les DIRC des dossiers présentés dans le cadre des appels à projets interrégionaux (exclusivement à la DHOS – mission OPRC)	DIRC
Début juin 2006	Réunion des comités (CNRC et CNR2C), propositions de décisions relatives à l'APN	CNRC – OPRC CNR2C- Institut national du cancer
juin 2006	Vérification administrative des dossiers remontés au titre des API	OPRC
Avant la fin juin 2006	Après arbitrages définitifs relatifs à l'APN, information des DRC et des DIRC par la DHOS (mission OPRC) sur les résultats de l'APN et des API, et notification des crédits des appels à projets aux établissements promoteurs.	OPRC

PHRC 2006

MISSIONS DES DRC ET DES DIRC

En premier lieu il est rappelé que les DRC doivent s'assurer de la diffusion de la présente circulaire, dans les meilleurs délais, dans l'ensemble des établissements susceptibles de présenter des projets.

1. Mise en œuvre de l'appel à projets national (par les DRC)

Les investigateurs déposeront auprès des DRC, cinq dossiers complets comprenant :

- le projet de recherche et ses annexes,
- l'engagement du directeur de l'établissement dont dépend l'investigateur,
- les publications originales parues dans des revues à comité de lecture mentionnées dans le CV résumé de chaque investigateur (il conviendra de fournir simplement la première page des cinq publications sélectionnées par l'investigateur, mentionnant le titre, les auteurs et l'abstract).

Les DRC effectuent les vérifications nécessaires, s'attachant tant au respect du formulaire de présentation du dossier qu'au nombre de pièces à transmettre.

- Chaque DRC fait connaître, **pour le 30 décembre 2005 au plus tard**, par mail adressé
 - soit à marie-lucie.peretti@sante.gouv.fr
 - soit à phrc2006@institutcancer.fr (pour les projets « cancer »)

une adresse mail unique de correspondance pour la gestion du PHRC 2006. En retour, chaque DRC recevra par mail les documents types nécessaires au déroulement du programme (p. 4 et 5 ci-après, annexe 4 et annexe 5).

NB : Les informations provenant d'une adresse mail différente ne seront prises en compte ni par la mission OPRC, ni par l'Institut national du cancer.

- Chaque DRC adresse **pour le 1^{er} mars 2006 au plus tard** par mail
 - soit à marie-lucie.peretti@sante.gouv.fr
 - soit à phrc2006@institutcancer.fr (pour les projets « cancer »)

1°) un bordereau d'envoi (p. 4 ci-après),

2°) les 2 premières pages de chaque projet (annexe 4 p. 1 et 2).

A cette fin les DRC utilisent **exclusivement** les cadres types qui leur seront adressées dès réception de l'adresse mail de la DRC. **La modification des cadres types par adjonctions, suppressions, ajouts de couleurs etc.. est à proscrire.**

Les projets sont classés par axes prioritaires, lesquels sont numérotés, **exclusivement**, comme indiqué en pages 2, 3 et 4 de la présente circulaire.

Le respect de la date limite du 1^{er} mars 2006 est impératif. La liste des projets déposés sera close définitivement à cette date. Un dossier complet déposé postérieurement mais ne figurant pas sur le bordereau, ou/et dont le résumé ne serait pas parvenu soit à la mission OPRC, soit à l'Institut national du cancer, par mail le 1^{er} mars 2006, ne sera pas pris en compte.

- Chaque DRC adresse, **pour le 22 mars 2006 au plus tard** :
 - par courrier, à la mission OPRC, les 5 exemplaires de chaque dossier complet ;
 - ou, par mail d'une part, et par courrier, d'autre part, à l'Institut national du cancer, 1 exemplaire de chaque dossier complet.

NB : Lorsqu'une DRC décide finalement de ne pas déposer un dossier, figurant au bordereau d'envoi adressé le 1^{er} mars, elle ne doit en aucun cas modifier la numérotation des autres dossiers qui doit donc être conforme à celle figurant au bordereau.

- Chaque DRC adresse par mail, à la mission OPRC ou à l'Institut national du cancer, **pour le 2 mai 2006 au plus tard**, la fiche individuelle d'avis de la DRC (annexe 5).

2. Mise en œuvre de l'appel à projets interrégional (par la DIRC)

La DIRC organise librement et sous sa responsabilité l'appel à projets interrégional.

A cet effet, elle diffuse dans les établissements des formulaires types spécifiques, qui doivent permettre **de distinguer clairement** les projets déposés à l'appel à projets national et les projets déposés à l'appel à projets interrégional (il est suggéré d'utiliser la trame de l'annexe 4 en supprimant toutes mentions de l'appel à projets national et en utilisant une couleur distinctive).

La liberté dans le choix des thématiques peut amener une DIRC à retenir des thématiques de recherche identiques, ou proches de celles de l'appel à projets national « hors cancer ».

Dans ce cas, il appartient à la DIRC d'exercer un contrôle strict et **d'exclure le dépôt d'un même dossier** (dossiers identiques ou manifestement très proches bien que déposés par des investigateurs d'identités différentes), **dans le cadre de l'appel à projets national « hors cancer », d'une part, et de l'appel à projets interrégional, d'autre part**. Ce point fera en outre l'objet de vérifications par la DHOS, à partir des remontées d'informations des DIRC et des DRC.

Comme indiqué en page 5 de la circulaire, les projets d'essais cliniques dans les domaines du cancer, du VIH, VHC, VHB, sont à exclure.

A la réception des projets, la DIRC désigne pour chaque dossier, au moins deux experts dont l'un est si possible extérieur aux établissements de l'inter-région. A cet effet, il est suggéré de recourir à un échange des dossiers, de manière globale ou pour certains axes, en vue d'expertise, avec une ou plusieurs DIRC.

A l'issue de la procédure d'expertise et de choix, et **au plus tard le 15 mai 2006**, chaque DIRC fait parvenir à la DHOS (mission OPRC), les documents suivants :

- un exemplaire des documents d'informations spécifiques à l'appel à projets interrégional diffusés dans les établissements de l'inter-région (concernant l'organisation de cet appel à projets) et la liste des établissements informés,
- la liste de tous les projets déposés dans le cadre de l'appel à projets interrégional, comportant obligatoirement, l'établissement promoteur et le nom de l'investigateur principal ainsi que le titre du projet,
- un exemplaire de la délibération du comité de sélection de la DIRC précisant le classement final des dossiers,

- la liste des projets retenus dans le cadre de l'appel à projets interrégional comportant obligatoirement pour chaque projet, le détail des financements accordés par année, l'établissement promoteur, le nom de l'investigateur principal et le titre,
 - 2 exemplaires du résumé des projets retenus et des demandes financières (2 pages au maximum),
 - 2 exemplaires de chacune des expertises réalisées pour les dossiers retenus, le cas échéant une proposition d'utilisation des crédits résiduels en vue de la structuration de la recherche clinique.
-

**Pour tous les envois concernant l'APN (hors « cancer ») et l'API :
adresse postale de la mission OPRC :**

Ministère de la santé et des solidarités
Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins
Mission de l'observation, de la prospective et de la recherche clinique
14, avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

**Pour tous les envois concernant les projets « cancer » (APN exclusivement) :
adresse mail:**

phrc2006@institutcancer.fr

adresse postale de l'Institut national du cancer (à partir du 1^{er} mars 2006) :

Institut national du cancer
46/50, avenue André Morizet
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

PHRC 2006

CODES DE NUMEROTATION DES DRC ET REGLES DE NUMEROTATION DES DOSSIERS

Dossier présenté à l'APN: " code DRC a 2 chiffres - numéro d'ordre du dossier"

Dossier présenté à l'API: " indication de la DIRC concernée - numéro d'ordre du dossier" (ne concerne pas la thématique « cancer »)

A titre d'exemple, une DRC déposant 5 dossiers à l'APN doit leur attribuer **obligatoirement**: le code DRC - un numéro d'ordre de 1 à 5, à l'exclusion de tout autre numéro.

Région	DRC	Code numérotation
Picardie	Amiens	22-
Pays de la Loire	Angers	21-
Franche-Comté	Besançon	12-
Aquitaine	Bordeaux	04-
Bretagne	Brest	08-
Basse-Normandie	Caen	06-
Auvergne	Clermont-Ferrand	05-
Bourgogne	Dijon	07-
Martinique	Fort-de-France	29-
Rhône-Alpes	Grenoble	26-
Nord-Pas-de-Calais	Lille	19-
Limousin	Limoges	16-
Rhône-Alpes	Lyon	27-
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Marseille	24-
Languedoc-Roussillon	Montpellier	14-
Lorraine	Nancy	17-
Pays de la Loire	Nantes	20-
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Nice	25-
Languedoc-Roussillon	Nîmes	15-
Ile-de-France	Paris	00-01-02-
Guadeloupe	Pointe-à-Pitre	30-
Poitou-Charentes	Poitiers	23-
Champagne-Ardenne	Reims	11-
Bretagne	Rennes	09-
Haute-Normandie	Rouen	13-
Rhône-Alpes	Saint-Etienne	28-
Alsace	Strasbourg	03-
Midi-Pyrénées	Toulouse	18-
Centre	Tours	10-
La Réunion	Bordeaux	31-

Le numéro du projet est reporté sur le bordereau prévu en p. 4 de l'annexe 2, sur chaque page de l'annexe 4 et en première page de l'annexe 5.

PHRC 2006

Financement des appels à projets interrégionaux (crédits assurance maladie)

Inter-région	Région	DRC	DIRC	Dotation des appels à projets interrégionaux du PHRC 2006			
				2006	2007	2008	Total
				en €	en €	en €	en €
Paris - Ile-de-France	Ile-de-France	Paris	Paris	985 000	985 000	985 000	2 955 000
Nord-Ouest	Nord-Pas-de-Calais	Lille	Lille	387 000	387 000	387 000	1 161 000
	Basse-Normandie	Caen					
	Haute-Normandie	Rouen					
	Picardie	Amiens					
Ouest	Pays de la Loire	Nantes	Nantes	515 000	515 000	515 000	1 545 000
	Bretagne	Brest					
	Bretagne	Rennes					
	Centre	Tours					
	Pays de la Loire	Angers					
	Poitou-Charentes	Poitiers					
Est	Bourgogne	Dijon	Dijon	479 000	479 000	479 000	1 437 000
	Alsace	Strasbourg					
	Champagne-Ardenne	Reims					
	Franche-Comté	Besançon					
	Lorraine	Nancy					
Sud-Ouest*	Aquitaine	Bordeaux	Bordeaux	387 000	387 000	387 000	1 161 000
	Guadeloupe	Pointe-à-Pitre					
	Limousin	Limoges					
	Martinique	Fort-de-France					
	Midi-Pyrénées	Toulouse					
Sud-Est	Rhône-Alpes	Lyon	Lyon	487 000	487 000	487 000	1 461 000
	Auvergne	Clermont-Ferrand					
	Rhône-Alpes	Grenoble					
	Rhône-Alpes	Saint-Etienne					
Sud-Méditerranée	PACA – Corse	Marseille	Marseille	534 000	534 000	534 000	1 602 000
	Languedoc-Roussillon	Montpellier					
	Languedoc-Roussillon	Nîmes					
	PACA	Nice					
Total				3 774 000	3 774 000	3 774 000	11 322 000

Ces crédits, correspondant à la participation de l'assurance maladie au financement de cette partie du programme, feront l'objet d'une notification aux ARH concernées, concomitamment à la notification des crédits des projets retenus dans le cadre de l'appel à projets national.

* La dotation en crédits d'assurance maladie attribuée à l'inter-région Sud-Ouest est majorée de 30 000 €(sur trois ans) afin de tenir compte du rattachement de l'île de la Réunion à cette inter-région.

PHRC 2006

Appel à Projets National DRC de Projet n°

Il est rappelé (cf. annexe 2 p. 2) qu'un projet déposé dans le cadre de l'appel à projets national ne peut être déposé dans le cadre des appels à projets interrégionaux.

RESUME DU PROJET DE RECHERCHENB : La forme du dossier complet détaillant le projet est libre mais ce formulaire type doit être **obligatoirement** renseigné.

INVESTIGATEUR PRINCIPAL :	ETABLISSEMENT PROMOTEUR :
Téléphone :	SERVICE ou DEPARTEMENT
Télécopie :	
E-mail :	
	Chef de service ou responsable d'unité (si différent de l'investigateur principal) Signature pour aval

INVESTIGATEURS ASSOCIES :
(ne citer que les 5 principaux)

SERVICE :

ETABLISSEMENT DE SANTE :

Le cas échéant, préciser le nom du (ou des) METHODOLOGISTE(S) : _____

Implication d'une structure de recherche clinique :

OUI NON Si OUI : CIC CIC-EC Unité d'essais cliniques ou unité de recherche clinique Autres **TITRE du projet de recherche :**

Durée du projet :

Montant total demandé sur 3 ans arrondi au millier d'€: / _____ /
(détailler la demande en p.6)

Ce projet comporte-t-il utilisation de produits de thérapie(s) cellulaire(s) ou/et mise en œuvre de thérapie(s) cellulaire(s) ou/et évaluation de thérapeutiques mettant en œuvre une (des) thérapie(s) cellulaire(s) ?

OUI NON

MOTS CLES :

Discipline médicale (*)

Maladie concernée

Axe prioritaire (**)

/ _____ /

/ _____ /

/ _____ /


(*) : discipline de l'investigateur principal

(**) INDIQUER LE NUMERO DE L'AXE CONCERNE (Si le projet relève de plusieurs axes choisir UN SEUL axe):

1-1 Cancer, 1-2 Maladies rares, 1-3 Santé mentale, 1-4 Addictologie, 1-5 Maladies infectieuses, 1-6 Gériatrie, maladie d'Alzheimer, 1-7 Périnatalité, 2 Evaluation de l'impact des stratégies préventives, diagnostiques, thérapeutiques médicales ou chirurgicales, 3 Essais cliniques multicentriques.

PHRC 2006, Appel à Projets National , Projet n°

RESUME



PHRC 2006, Appel à Projets National , Projet n°**« Recherche biomédicale »
au sens de l'article L. 1121-1
du code de la santé publique**OUI NON

Si OUI : Identité du promoteur

Nom :

Adresse :

Dans le cas où il s'agit d'un projet d'essai thérapeutique (recherche portant sur des produits mentionnés à l'article L. 5311-1 du code de la santé publique), préciser les items suivants :

Essai réalisé sur des :

Patients Volontaires sains ou personnes malades pour
lesquelles l'objet de la recherche est sans rapport
avec leur état pathologique Médicamenteux OUI NON
Randomisé OUI NON

Phase (1, 2, 3 ou 4) / _____/

Le risque encouru est justifié par :

Le bénéfice escompté pour la personne qui se prête à la recherche Le bénéfice escompté pour d'autres personnes Indemnisation en compensation des contraintes subies OUI NON

Nombre de sujets prévus / _____/

PROJET MULTICENTRIQUEOUI NON

Si OUI précisez les centres associés :

CHU :

CLCC :

CHG, CHS :

Ou le cas échéant médecins libéraux correspondants :

PROJET MULTIDISCIPLINAIREOUI NON

Si OUI quelles disciplines : / _____/ / _____/ / _____/

PHRC 2006, Appel à Projets National , Projet n°.....

CO-FINANCEMENT(S)

Le projet a-t-il été déjà présenté à un autre financement : OUI NON

Si OUI : PHRC (préciser le ou lesquels)
 Autre(s) (préciser le montant de la demande)

Le projet a-t-il obtenu un autre financement : OUI NON

Identité du ou des co-financeurs (s'il y a lieu) :

Nom :

Adresse :

Montant du co-financement :

Association avec les organismes de recherche (préciser : Inserm, CNRS, INRA...) :

Nom :

Adresse :

Montant et destination du financement accordé par l'organisme de recherche :

Le projet a-t-il débuté : OUI NON

Si OUI, quand ?

PHRC 2006, Appel à Projets National, Détail de la demande financière					
DRC :	Nom de l'investigateur principal :			Projet n° :	
NATURE DE LA DEPENSE	DETAIL	2006	2007	2008	Total en K€
Frais de promotion					
DEPENSES DE PERSONNEL					
Personnel médical					
Personnel non médical					
<i>Sous-total (1)</i>					
DEPENSES MEDICALES					
Pharmacie					
Petit matériel médical					
Fournitures de laboratoires					
Réactifs de laboratoire					
Imagerie					
Sous-traitance à caractère médical					
Maintenance à caractère médical					
<i>Sous-total (2)</i>					
DEPENSES HOTELIERES ET GENERALES					
Petit hôtelier					
Papeterie					
Petit matériel					
Fournitures de bureau et informatique					
Crédit-bail (mat. informatique)					
Location d'équipement					
Maintenance et réparation					
Assurances					
Documentation					
Services extérieurs					
Transport patients					
Personnel ext. à l'établissement					
Missions					
<i>Sous-total (3)</i>					
DEPENSES FINANCIERES					
Frais financiers (mat. médical)					
Charges exceptionnelles					
Amortissements					
Frais de gestion					
<i>Sous-total (4)</i>					

TOTAL (1)+(2)+(3)+(4)				
------------------------------	--	--	--	--

PHRC 2006

Appel à projets national

Fiche d'avis de la Délégation à la Recherche Clinique relative aux projets de recherche présentés dans le cadre de l'APPEL A PROJETS NATIONAL

DRC	N° de projet :
Investigateur principal :	Service :
Etablissement :	
Titre du projet :	

« Recherche biomédicale »
au sens de l'article L. 1121-1
du code de la santé publique

OUI NON

Malades Volontaires sains ou personnes malades pour lesquelles l'objet de la recherche est sans rapport avec leur état pathologique

Le risque encouru est justifié par :

Le bénéfice escompté pour la personne qui se prête à la recherche
 Le bénéfice escompté pour d'autres personnes
 Indemnisation en compensation des contraintes subies OUI NON

Nombre de personnes prévues : / _____ /

Autorisation lieu de recherche (art. L. 1121-13) : OUI NON
 Promoteur identifié ou pressenti : OUI NON (si OUI, préciser : _____)

Inclusions de sujets avec protection renforcée (enfant, femme enceinte, personne admise dans un établissement sanitaire ou social à d'autres fins que celle de la recherche, tutelle, curatelle) préciser :

FINANCEMENT : Montant demandé par l'investigateur (sur 3 ans) :

▪ Ce chiffrage vous paraît-il adapté ? OUI NON

▪ Si NON, indiquez votre chiffrage :
 Justifiez en précisant . les demandes de personnel :
 . les dépenses pharmaceutiques :

Le chiffrage peut être présenté sous forme de tableau synthétique joint à cette fiche.

▪ Le chiffrage de l'étude, après correction éventuelle de la DRC, vous paraît-il justifié par l'intérêt (impact clinique final) de la question posée ? OUI NON

Ce projet fait-il l'objet d'un co-financement ?

OUI NON

Si OUI, indiquez l'identité des co-financeurs et précisez le montant des crédits accordés :

Soumettez-vous ce projet à d'autres financeurs potentiels (si OUI, date prévisionnelle de la décision) ?

OUI NON

Si OUI, à quels financeurs et pour quel montant ?

CAPACITE DE L'EQUIPE A CONDUIRE LE PROJET

Expérience des investigateurs et compétence OUI NON

Collaboration des différents partenaires de nature à garantir les recrutements du nombre de patients prévus :

OUI NON

INTÉGRATION DANS LE CONTEXTE :

Le projet proposé est-il cohérent avec le projet d'établissement ?

OUI NON

Commentaires :

Le projet proposé est-il cohérent avec les actions de recherche menées au plan interrégional ?

OUI NON

Commentaires :

MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE :

1) Objectifs de l'étude :	<input type="checkbox"/>	Définis	<input type="checkbox"/>	Mal définis
2) Conforme aux objectifs de la circulaire :	<input type="checkbox"/>	OUI	<input type="checkbox"/>	NON
3) Analyse statistique pertinente :	<input type="checkbox"/>	OUI	<input type="checkbox"/>	NON

AVANTAGES DE CE PROJET :

PROBLÈMES ÉVENTUELS POSÉS PAR CE PROJET :

AVIS GLOBAL DE LA DRC :

Cet avis sera communiqué au rapporteur du comité et pris en compte lors de la présentation des rapports d'experts